

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 15.

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à 19h15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 23/03/23.

M. le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1- Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion de l'exercice 2022 du Trésor Public a été transmis à la commune.

M. le Maire invite l'assemblée à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2022.

2- Compte administratif 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Sandrine SALAÜN, 1^{ère} adjointe, approuve le compte administratif, présenté par M. GUILLERM, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		294 235,33		
Opérations de l'exercice	571 468,00	271 371,12	314 393,10	513 076,06
Totaux	571 468,00	565 606,45	314 393,10	513 076,06
Résultat de clôture	5 861,55			198 682,96
Reste à réaliser	37 000,00	108 000,00		

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 198 682,96 €

décide d'affecter au budget primitif 2023 :

- 198 682,96 € à la section d'investissement au compte 1068.

4- Taux de contributions directes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les différents taux.

Les taux votés par le conseil municipal sont donc les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,64
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,70
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12,24.

5- Budget primitif 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget communal à la somme de :

- 489 463,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 463 861,55 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

6- Leff Armor Communauté - rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

M. le Maire indique que les élus ont été destinataires du dernier rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 6 février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport en question.

M. le Maire précise que les élus ont également été destinataires du rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021.

Questions et informations diverses

→ réunion le mercredi 5 avril à 9h30 avec les services de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour réfléchir à des aménagements de sécurité routière rue du Languidoué et à un programme de voirie.

La séance est levée à 19h40.

Liste des délibérations		
1	Compte de Gestion 2022	approuvée
2	Compte administratif 2022	approuvée
3	Affectation du résultat de fonctionnement	approuvée
4	Taux de contributions directes	approuvée
5	Budget primitif 2023	approuvée
6	Leff Armor Communauté - rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		